



VILLE DE COMPIEGNE

Rapport de présentation

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conseil Municipal du 7 février 2020

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), qui est sans vote, s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 ⁽¹⁾ du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs qui précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique et est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de la Ville (<https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-la-ville-de-compiegne>).

Synthèse générale

Ces orientations budgétaires 2020 annoncent un budget de la Ville de Compiègne qui totaliserait **82,6M€** (fonctionnement + investissement) à comparer aux **82,2M€** de 2019.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, des mesures visant à contenir leur évolution sont proposées et porteront sur l'ensemble des dépenses réelles (chapitres budgétaires des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des charges de gestion courantes et des charges financières). L'objectif recherché est double, avec en premier lieu la volonté de ne pas augmenter les impôts communaux et en second lieu celle d'améliorer le niveau d'autofinancement (dotations aux amortissements + prélèvement en faveur de la section d'investissement), autofinancement qui atteindrait **5,8M€** en 2020, soit une augmentation de +10% par rapport aux **5,3M€** de 2019. Cette amélioration de l'autofinancement vise à renforcer la capacité d'investissement.

S'agissant des recettes de fonctionnement, le total de **59,9M€** de 2020 anticipe donc une **quasi-stagnation** par rapport au BP 2019 (**59,4M€**). Cette **stagnation** des recettes de fonctionnement s'explique principalement avec la proposition de reconduction sans augmentation des taux d'imposition et la relative stabilité des dotations, participations et des produits des services.

S'agissant du programme annuel d'investissement, il approcherait les **9,5M€** et impliquerait un recours prévisionnel à l'emprunt en 2020 de **5,45M€** (**2,5 M€ de reports de 2019 et 2,95M€ d'inscriptions nouvelles au BP2020**), à comparer au niveau des remboursements à effectuer en cours d'année (**5,05M€**). Cette légère augmentation de l'endettement en 2019 (**+0,4M€**) est à rapprocher de la progression de l'autofinancement (**+0,5M€**) et peut donc s'envisager compte tenu de l'amélioration de la situation financière au cours de ces dernières années (exemple de la capacité de désendettement qui passe de **17,6 ans** au BP 2017 à **8,4 ans** aux orientations budgétaires 2020).

Sommaire

Repère		objet	Page
I		LOI DE FINANCES 2020 (LF) ⁽²⁾	3
	A	PRESENTATION DES LOIS	
	B	LES PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ⁽²⁾	
II		PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2020 ⁽³⁾ DU BUDGET PRINCIPAL	5
	A	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	1	Chapitre 73 - Impôts et taxes	
	2	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	
	3	Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement	
	B	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10
	1	Chapitre 011 – Charges à caractère général	
	2	Chapitre 012 – Charges de personnel	
	3	Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante	
	4	Chapitre 66 – Charges financières	
	5	Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement	
	C	LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	16
	1	Chapitre 10 – Dotations et fonds propres	
	2	Chapitre 13 – Subventions	
	3	Chapitre 16 – Emprunts	
	4	Les autres Chapitres budgétaires des recettes d'investissement	
	D	LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	18
	2	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	
	3	Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement	
	4	Autres chapitres	
III		PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZAC CAMP DE ROYALLIEU	20
IV		EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE	21
	A	Epargne	
	B	Endettement	
	C	Evolution du fonctionnement	
V		AUDIT DE LA DETTE POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS	23
	A	Synthèse situation au 1er JANVIER	
	B	Analyse de la dette	
	C	L'observatoire de Finance Active au 31/12/2018	
VI		ANNEXES	25

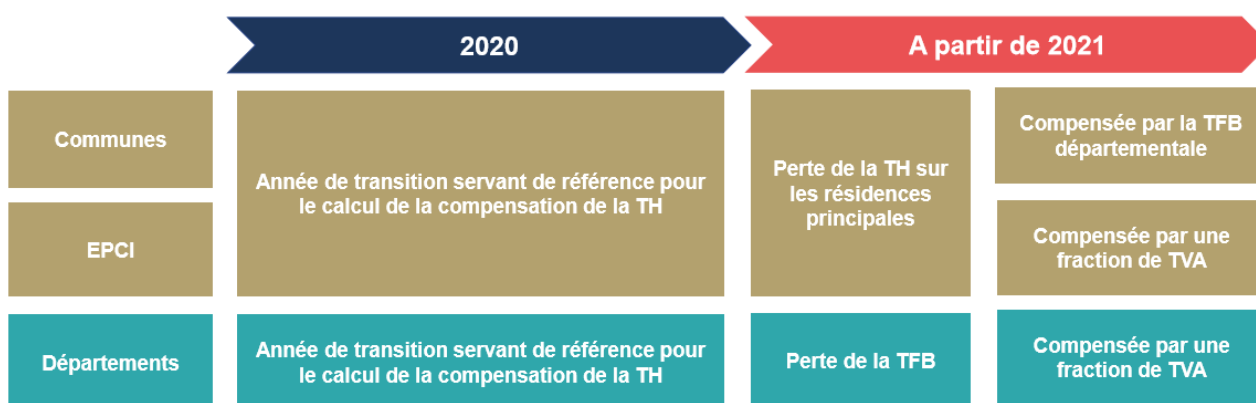
I LOI DE FINANCES 2020 ⁽²⁾**A PRESENTATION DE LA LOI**

La loi de finances pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% pour 2020 (contre 1,4% prévu initialement) et prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB (3,1% en 2019).

La dépense publique va croître de 0,7% en 2020 et doit passer à 53,4% du PIB (53,8% attendu en 2019). Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (44,7% prévu en 2019). En 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 milliards d'euros.

La suppression intégrale de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux est prévue pour 2020. Pour les 20% de foyers restants, la suppression s'échelonne de 2021 à 2023. La suppression de la taxe d'habitation a pour corollaire la réforme du financement des collectivités territoriales à compter de 2021. En remplacement de la taxe d'habitation, les communes disposeront de l'actuelle part départementale de la taxe foncière. Les intercommunalités et les départements bénéficieront d'une part de la TVA.

Calendrier de la réforme de la fiscalité locale pour les collectivités :

**B LES PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ⁽²⁾**

Une revalorisation différenciée des bases sur les résidences principales et des taux de TH figés en 2020

Deux coefficients de revalorisation forfaitaire des bases fiscales seront appliqués en 2020 : +0,9% pour les bases de TH des résidences principales et +1,2% (soit le coefficient légal basé sur l'IPCH constaté entre novembre 2018 et novembre 2019), pour la taxe foncière et les résidences secondaires. Par ailleurs, la loi de finances pour 2020 prévoit que les communes et EPCI perdent leur pouvoir de taux et d'abattement sur la taxe d'habitation pour 2020. Ainsi, les taux de TH 2020 et les niveaux d'abattement sont figés à ceux de 2019.

Une perte de produit fiscal en cas de hausse de taux de TH en 2018 et/ou 2019

La loi de finances institue, en 2020, un prélèvement sur les douzièmes de fiscalité des communes et/ou EPCI ayant augmenté leur taux de TH en 2018 et/ou 2019. Ainsi, à bases fiscales équivalentes, le produit de fiscalité des communes et EPCI ayant augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019 sera minoré, en 2020, du prélèvement correspondant au supplément de produit de taxe d'habitation issu de la hausse de taux sur les contribuables dégrévés (1er volet de la réforme Macron).

La DGF des communes

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La Loi de Finances 2020 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances

Pour 2020, le mode de calcul de la Dotation Forfaitaire est le même que celui de l'année dernière :

Dotation forfaitaire N-1
+ou - variation de la population DGF 2020 / 2019
- Ecrêtement si le Potentiel fiscal/hab > 75% du potentiel fiscal moyen/hab
= Dotation forfaitaire N

Le financement de l'enveloppe normée au sein de la DGF

Les dotations de péréquation poursuivent leur montée en puissance avec un abondement de 90M€ pour la DSR (identique à 2019) et 90M€ pour la DSU (identique à 2019). Comme en 2019, 30M€ seront nécessaires pour financer la majoration de la DI pour les EPCI dont la leur est inférieure à 5€ par habitant.

Le financement de ces abondements est assuré par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI.

Les mesures de soutien à l'investissement local

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites à nouveau en 2020. C'est presque 2Md€ répartis en 4 enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes dont 3 bénéficient au bloc communal :

Enveloppe	DSIL	DETR	DPV
Budget	570M€	1Mds€	150M€
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants	Part population située en quartiers prioritaires > à 19% de la population totale de la commune + éligibilité à la DSU
Quoi	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture, nouvelles technologies, sécurité, réhabilitation des bâtiments scolaires
Attribution	Par le préfet de Région	Par le préfet du département	Par le préfet du département

Le report de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

Le but de la mesure étant de simplifier cette procédure complexe et longue, mais comme ces deux dernières années, un nouveau report de la mesure d'automatisation du FCTVA est prévu cette année.

II PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2020⁽³⁾ DU BUDGET PRINCIPAL**A LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement		BP2018	BP 2019	Crédits ouverts 19	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
002	Résultat reporté	1 198 319	1 386 626	1 386 626	1 950 000	40,6%	selon CA2019 simulé
013	Atténuation de charges	400 000	211 000	215 700	248 000	17,5%	En 2019, transfert remb. CCAS au chapitre 70. Prév. 2020 selon réalisé 2019.
70	Produits des services	4 050 150	4 506 470	4 541 300	4 456 000	-1,1%	Baisse principalement liée à la diminution de remboursements par l'Arc avec le transfert d'agents.
73	Impôts et taxes	41 993 258	42 453 003	42 684 672	42 556 419	0,2%	Maintien sans augmentation des taux d'imposition.
74	Dotations, subventions et participations	10 094 862	9 935 734	10 027 668	9 965 402	0,3%	Faible évolution anticipée.
75	Autres produits de gestion courante	693 973	640 200	648 054	659 561	3,0%	selon prévisions 2020
76	Produits financiers	11	10	10	10	0,0%	-
77	Recettes exceptionnelles	554 500	194 990	62 003	27 000	-86,2%	Pas de remb. de sinistres exceptionnels attendus tels CTM ou Patinoire par le passé.
78	Reprise de provision		0	14 390	0	-	
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	81 250	67 680	67 680	65 825	-2,7%	dont amort. subv. équipement et travaux en régie
Total recettes de fonctionnement :		59 066 323	59 395 712	59 648 103	59 928 216	0,9%	

C'est une légère augmentation du niveau des recettes de fonctionnement qui est anticipée (+0,9% ou +0,5M€) pour atteindre 59,9M€, augmentation qui s'explique par la progression du résultat reporté (+0,5M€).

Les évolutions anticipées au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

Recettes de fonctionnement		BP2018	CA 2018	BP 2019	Crédits ouverts 19	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
73	Impôts et taxes	41 993 258	41 998 524	42 453 003	42 684 672	42 556 419	0,2%	Idem
73111	dont taxe habitation	10 613 974	10 480 784	10 689 109	10 689 109	10 638 715	-0,5%	Pas de hausse de taux et seule évolution des bases
73111	taxe foncier bâti	17 206 053	17 299 680	17 537 182	17 537 182	17 550 406	0,1%	
73211	attribution de compensation	10 832 000	10 733 893	10 733 893	10 733 893	10 733 893	0,0%	L'impact des transferts de compétences en matière de défense incendie (facultative) et eaux pluviales urbaines (obligatoire) sera intégré dans le cadre d'une future DM
73212	dotation de solidarité communautaire	848 036	848 036	908 982	908 982	908 982	0,0%	Maintien montant alloué en 2019.
7337	Droits stationnement	0	0	0	0	0	-	Ligne à zéro depuis 2018 avec la réforme du stationnement.
7351	Taxe sur l'électricité	730 000	701 194	700 000	700 000	700 000	0,0%	Maintien de la prévision 2019.
7364	Prélèvement sur produits jeux			0	175 000	190 000	-	Taxe sur les paris hippiques (nouvelle recette depuis 2019)
7381	Droits mutation	1 457 195	1 637 113	1 650 000	1 650 000	1 650 000	0,0%	Maintien de la prévision 2019.
73...	Autres impôts et taxes	306 000	297 824	233 838	290 507	184 423	-21,1%	Réforme CFA avec fin taxe apprentissage (44k€ en 2019)

Nb : les prévisions budgétaires de ces orientations budgétaires correspondent à des simulations effectuées à partir des données 2019, dans l'attente des notifications par les services de l'Etat dans le courant du mois de mars prochain.

Les impositions directes (article 73111) sont estimées sur la base des éléments suivants :

Détail état 1259 (BP = bases prévisionnelles CA = bases effectives)		BP 2018	BP 2019	CA 2019 provisoire	OB 2020	commentaires OB 2020
73111						
TH	Bases	72 599 000	73 113 000	73 471 787	73 471 787	Pas de vote de taux d'habitation en 2020. La réforme de la TH s'obtient par des dégrèvements qui sont accordés aux contribuables. L'augmentation du taux d'imposition après 2017 ne sera plus compensée par l'Etat pour les seules impositions au titre de 2020.
	Evolution bases	0,87%	0,71%	2,78%	0,49%	
	Taux	14,62%	14,62%	14,62%		
	Evolution taux	0,97%	0,00%	0,00%		
	Montant	10 613 974	10 689 121	10 741 407	10 638 715	
FB	Bases	64 376 000	65 652 000	65 646 338	65 646 338	
	Evolution bases	2,18%	1,98%	1,69%	-0,01%	
	Taux	26,57%	26,57%	26,57%	26,57%	
	Evolution taux	0,99%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Montant	17 104 703	17 443 736	17 459 424	17 442 232	
FNB	Bases	171 200	157 900	182 788	182 788	
	Evolution bases	17,18%	-7,77%	6,55%	15,76%	
	Taux	59,18%	59,18%	59,18%	59,18%	
	Evolution taux	0,97%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Montant	101 350	93 445	108 174	108 174	
TOTAL		27 820 027	28 226 302	28 309 005	28 189 121	

S'agissant de la taxe d'habitation, la loi de finances 2020 implique le gel des taux ou montants d'abattement au titre de 2020 à leur niveau de 2019. Il n'y aura donc pas de taux de TH à voter en 2020.

La loi de finance 2020 prévoit de supprimer au titre de 2020 les effets des augmentations de taux de TH sur les résidences principales en 2018 et 2019. IL s'agit de faire en sorte que les contribuables concernés par l'allègement au profit des 80% ne paient plus aucune cotisation de TH sur leur résidence principale à partir de 2020, même si les collectivités ont augmenté leur taux d'imposition entre 2017 et 2019. A noter que l'Etat compense la perte de TH sur les résidences principales liée à sa réforme pour les impositions des années 2018 et 2019 au taux décidés par les collectivités, mais pas celle des impositions au titre de 2020 (retour au taux de 2017 pour déterminer la compensation).

A l'exception de la taxe d'habitation, c'est **la reconduction sans augmentation des taux d'imposition communaux** qui est envisagée pour 2020 (+0% en 2019, +1% en 2018 et +1,5% en 2017), afin de ne pas alourdir plus encore la fiscalité qui pèse sur les ménages.

Ainsi, la seule évolution de la fiscalité communale serait liée à la revalorisation des bases d'imposition des locaux d'habitation en 2020 de +0,9% pour les résidences principales et de +1,2% pour les résidences secondaires. Historiquement, cette revalorisation a été commune aux résidences principales et secondaires de +2,2% en 2019, +1,2% en 2018, +0,4% en 2017.

- **l'attribution de compensation (AC)** versée par l'ARC a évolué entre 2017 et 2018 en passant de 10,83M€ à 10,73M€. Cette diminution était liée à la reprise par l'agglomération de zones d'activités économiques (ZAC de Royallieu, ZI Nord et ZAC de Mercières) et correspond à l'évaluation de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Ces éléments ont fait l'objet de rapports présentés au conseil municipal du 29 juin 2018. Il est rappelé que l'équilibre budgétaire n'est pas modifié puisque la diminution de l'AC correspond aux charges que n'assumera plus la ville de Compiègne. Aucun nouveau transfert de compétences n'ayant été opéré, cette AC a été maintenue en 2019 au niveau de 2018.

En 2020, deux transferts de compétences devraient être opérés avec la défense incendie (transfert facultatif mais demandé par un ensemble de communes membres de l'Arc) et les eaux pluviales urbaines (transfert obligatoire prévu par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – NOTRE) et seront intégrés dans le cadre d'une future DM.

- **la dotation de solidarité communautaire (DSC)** allouée par l'ARC fait partie du pacte fiscal et financier adopté en mars 2018 par l'ARC et ses communes membres. Pour autant, la loi de finances 2020 modifie les modalités d'institution de la dotation de solidarité communautaire. Ainsi désormais, les critères de répartition de l'enveloppe de DSC, choisis librement par les élus, pourront pondérer 65% de l'enveloppe, les 35% restant seront répartis en fonction du potentiel fiscal (ou financier) par habitant et du revenu par habitant de chaque commune. Afin de laisser le temps aux communautés de choisir de nouveaux critères compte tenu de ces nouvelles règles, les EPCI ont la possibilité de reconduire pour l'année 2020 les montants de DSC de l'année 2019 par une délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

L'agglomération devrait proposer de reconduire les montants 2019 de DSC afin que les futurs membres du conseil communautaire puissent décider à compter de 2021 des nouvelles règles applicables pour le mandat qui s'ouvre, d'où l'hypothèse que la ville de Compiègne conserve « provisoirement » en 2020 le montant alloué en 2019 de 909k.

2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Recettes de fonctionnement		BP2018	BP 2019	Crédits ouverts 19	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
74	Dotations, subventions et participations	10 094 862	9 935 734	10 027 668	9 965 402	0,3%	
7411	dont DGF	4 004 520	3 740 000	3 767 229	3 557 000	-4,9%	Perte liée écrêtement (-157k€) et variation population (-51k€)
74123	DSU	2 281 000	2 350 000	2 449 613	2 572 000	9,4%	Augmentation liée part progressivité
74127	DNP	218 000	197 000	177 764	160 000	-18,8%	Anticipation nouvelle baisse
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	470 825	285 770	301 264	474 911	66,2%	Réforme CFA avec participation Etat de 131k€
7473	Participation CD60	86 800	139 879	61 000	43 000	-69,3%	Participations du département pour l'utilisation des installations sportives par les collégiens.
74751	Remboursements ARC	136 000	35 000	52 500	25 000	-28,6%	Subvention Arc pour le mapping vidéo de l'HdV.
7478	Autres organismes	1 877 500	1 833 500	1 829 253	1 873 880	2,2%	Principalement participations CAF pour les ALSH, crèches,
74834	Etat - compensation TF	238 425	244 610	254 600	255 000	4,2%	Anticipation nouvelle hausse
74835	Etat - compensation TH	524 360	833 450	881 855	835 000	0,2%	Prévision proche du BP2019 en attente données services fiscaux.
74...	Autres dotations, subv.	257 432	276 525	252 590	169 611	-38,7%	Réforme CFA avec fin particip. Région (52k€ en 2019)

Nb : les prévisions budgétaires de ces orientations budgétaires correspondent à des simulations effectuées à partir des données 2019, dans l'attente des notifications par les services de l'Etat dans le courant du mois de mars prochain.

En dépit de la stabilisation du montant global de DGF, un grand nombre de communes et d'EPCI ont connu une baisse de leur DGF individuelle en 2019 et la connaîtront en 2020 en raison notamment des mesures d'écrêtement. La perte pour la ville de Compiègne a atteint en 2019 237.000 euros et celle anticipée pour 2020 est de 210.000 euros. Cette nouvelle diminution de 2020 anticipe l'effet conjugué de la mesure d'écrêtement (-157.000 euros) et de la diminution de la population (-51.000 euros). Cette diminution de population est essentiellement liée à la nouvelle méthodologie de recensement de la « population comptée à part », tels les gens du voyage et les sans domiciles fixes :

	2019	2020	Ecart 2019/2020
Population municipale	40 258	40 199	-59
Population comptée à part	1 402	1 036	-366
Population INSEE totale	41 660	41 235	-425
résidences secondaires	300	300	0
population dgf	41 960	41 535	-425

Nb : données 2020 des « résidences secondaires » non communiquées à ce jour, d'où la reprise du nombre de 2019 pour simuler le montant de DGF 2020.

A contrario, la DSU devrait progresser d'environ 120.000 euros compte tenu de l'abondement de la part de progressivité.

3 Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers hormis le chapitre 70 « produits des services ».

La décomposition de ce chapitre est la suivante :

Recettes de fonctionnement		BP2018	BP 2019	Crédits ouverts 19	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
70	Produits des services	4 050 150	4 506 470	4 541 300	4 456 000	-1,1%	voir détail ci-après
	dont droits de stationnement et location voie publique						
70321		129 500	136 000	136 000	127 800	-6,0%	Selon réalisé 2019.
70323	Red. Occup. Domaine public	273 000	273 000	277 200	282 000	3,3%	Idem
70383	Redevance stationnement	500 000	400 000	400 000	400 000	0,0%	Maintien de la prévision 2019.
70384	Forfait post stationnement	200 000	200 000	200 000	180 000	-10,0%	Ajustement à la baisse au vu du réalisé 2019
70388	Autres redevances diverses	88 000	94 000	94 000	88 500	-5,9%	dont redevance Enedis, Orange
7062	Redev. culturelles	211 500	219 320	219 320	225 190	2,7%	conservatoire (112k€) et école des beaux arts (83k€), mémorial (13k€) et Figurine (8k€).
70631	redev. Sportif	548 000	554 000	561 260	568 000	2,5%	Piscine mercières (330k€), patinoire (160k€) et stade Gd Parc (55k€).
70632	redev. Loisirs	157 000	174 250	174 250	177 000	1,6%	Centres de loisirs
7066	redev. Sociale	353 000	349 000	349 000	350 000	0,3%	Crèches
7067	redev. Péri-scolaire	975 000	1 097 000	1 097 000	1 086 000	-1,0%	Cantines (840k€), garderies (195k€), classes découvertes (41k€)
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	265 400	224 000	157 472	203 960	-8,9%	Projection selon affectation actuelle des agents.
70873	Remb. frais CCAS	0	287 200	356 079	287 200	0,0%	Nouvelle imputation depuis 2019 (chapitre 013 auparavant)
70876	Remb frais ARC	137 000	303 000	303 000	291 000	-4,0%	Remb. par l'Arc hors frais de personnel avec entretien des ZAC (64k€),
70...	Autres pdts services	212 750	195 700	216 720	189 350	-3,2%	

Il est par ailleurs précisé que les prévisions de recettes en provenance des usagers des services publics locaux (articles 706 et ses déclinaisons avec les redevances en matière de services périscolaires, sportifs, culturels, sociaux) ont été ajustées en fonction des montants effectivement encaissés au cours de l'année 2019 et sur la base d'une revalorisation annuelle moyenne inférieure à +1% (inflation prévisionnelle 2019).

B LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		BP2018	BP 2019	Crédits ouverts 19	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
011	Charges à caractère général	14 017 570	14 205 162	14 734 002	14 083 129	-0,9%	Effort de gestion pour minorer ces dépenses
012	Charges de personnel	34 420 000	34 220 000	34 140 660	34 220 000	0,0%	Absence d'augmentation de la prévision depuis 2018
014	Atténuation de produits	35 000	25 500	34 657	15 000	-41,2%	dégrev. TH logements vacants
65	Autres charges de gestion courante hors subvention budget annexe	3 739 453	3 796 635	4 191 635	3 826 244	0,8%	dont 2,9M€ de subventions aux associations
6521 puis 67441	Subvention exceptionnelle budget annexe	400 000	400 000	450 000	600 000	50,0%	Subvention du budget annexe ZAC Camp de Royallieu
66	Charges financières	1 350 000	1 225 000	1 225 000	1 105 000	-9,8%	Diminution liée au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts constatés
67	Charges exceptionnelles	294 870	239 114	299 414	256 724	-	dont Noël des anciens et aux subventions exceptionnelles.
68	Dotation aux provisions	0	25 000	15 000	15 000	-40,0%	Pour éventuel ajustement provision constituée pour les impayés.
023	Virement à la section d'investissement	3 126 000	3 500 000	3 248 434	3 900 000	10,4%	constitue la part d'autofinancement consacrée aux investissements qui passerait de 5,3M€ en 2019 à 5,8M€ en 2020 (+10%)
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	1 683 430	1 759 301	1 759 301	1 907 119		
Total dépenses de fonctionnement :		59 066 323	59 395 712	60 098 103	59 928 216	0,9%	

Comme les recettes de fonctionnement, le niveau des dépenses de fonctionnement augmente de **+0,9% ou +0,5M€** pour atteindre **59,9M€**, augmentation qui s'explique par la variation de la part consacrée à l'autofinancement (**+0,5M€**).

Les variations au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		BP2018	BP 2019	Crédits ouverts 19	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
011	Charges à caractère général	14 017 570	14 205 162	14 734 002	14 083 129	-0,9%	Effort de gestion pour minorer ces dépenses
6042	dont prestations	1 041 000	1 024 465	1 035 375	1 000 400	-2,3%	
6061	fluides	3 291 000	3 298 000	3 612 819	3 276 200	-0,7%	Quasi stable malgré hausse des coûts mais avec les mesures en matière d'économies d'énergie.
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	1 965 372	2 075 411	2 077 481	2 221 887	7,1%	contribue à l'entretien du patrimoine existant. A noter +59k€ de dépenses pour le CFA suite réforme, mais financées par subvention Etat
611	contrat prest. service	529 804	635 247	592 386	583 800	-8,1%	Diminution de la participation versée à l'Arc "eaux pluviales" (-30k€) et des contrôles à effectuer sur les prises d'eau incendie (-20k€).
613 et 614	locations et charges locatives	1 053 200	957 550	1 020 828	891 550	-6,9%	Moindre locations immobilières et mobilières et charges locatives
615	entretien et réparation	2 961 124	3 004 915	3 064 972	2 956 855	-1,6%	budget consacré pour l'essentiel à l'entretien du patrimoine existant, mais augmentation des prestations effectuées en régie (article 6062 à 6068).
623	communication	751 153	678 248	767 387	660 381	-2,6%	Effort de gestion
011..	Autres dépenses	2 424 917	2 531 326	2 562 754	2 492 056	-1,6%	Idem

L'objectif de limitation de ce chapitre budgétaire (-0,9% de BP à BP) est ambitieux compte tenu de l'inflation subie (+1% d'inflation prévisionnelle en 2019) et des budgets nécessaires au maintien du patrimoine communal. Pour autant, les contraintes budgétaires en l'absence de progression des ressources ne permettent pas d'y déroger.

2 Chapitre 012 – Charges de personnel

2.1 Structure des effectifs

Les tableaux qui présentent la structure des effectifs au 31/12/2019 pour le budget principal figurent en annexe ⁽¹⁰⁾.

2.2 Eléments sur les dépenses de personnel

2.21 Heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées

Année	Nombre d'heures	Montant
2015	21.730	473.511 €
2016	23.851	517.017 €
2017	28.078	610.225 €
2018	25.484	558.783 €
2019	28 800	625 039 €

2.22 Etat des avantages en nature

Nature de l'avantage	2017		2018		2019	
	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant
véhicule	0	0	0		0	0
logement	18	38.155	15	27.519	13	23 576
repas	261	110.029	265	108.028	272	112 264

2.3 Durée effective du travail

2.31 La durée légale du temps de travail

A temps complet est fixée à 35 heures par semaine, (soit 7 heures par jour), ou encore 1820 heures /an (congés compris).

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective ⁽⁷⁾ sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

La durée hebdomadaire de travail peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires, en fonction d'accords établis au sein des collectivités ou établissements, après consultation du comité technique. Les accords prévoient alors des modes de compensation, sous forme de journées de réduction du temps de travail (RTT).

2.32 Le temps de travail à la Ville de Compiègne

À la Ville de Compiègne, les accords sur la réduction du temps de travail ⁽⁵⁾ tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

- a) 35h30 par semaine, soit un horaire quotidien de 7h et 6mn
- b) 37h30 par semaine avec la possibilité de prendre 12 jours de RTT ⁽⁶⁾
- c) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT ⁽⁶⁾

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

Choix	a	b	c
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT	-0	-12	-20
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	+1	+1	+1
= nombre de jours travaillé	226	214	206
Temps de travail quotidien	7h06mn	7h30mn	7h48mn
Temps de travail annuel	1.604,60h	1.605,00h	1.606,80h

2.4 Evolution prévisible des dépenses de personnel en 2020

Outre les évolutions liées aux effectifs, les dépenses de personnel devraient être impactées en 2020 par des dispositions en faveur de la revalorisation des salaires des agents du secteur public en lien avec les dispositions du protocole parcours professionnel carrière rémunération. Aucune revalorisation du point d'indice n'est envisagée.

Sauf évolution à venir, les cotisations patronales ne devraient pas être impactées. Les cotisations CNRACL ne devraient être réévaluées que pour la part due par le salarié.

Ainsi, au global, les charges de personnel ont atteint 33,5M€ en 2019, ce qui permet de limiter en 2020 la prévision à 34,2M€. En effet, cet écart de 0,7M€ doit permettre de faire face à l'augmentation attendue de ces dépenses liée aux avancements de grades, promotions internes, à la réforme des parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR), au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et à l'anticipation de la suppression d'une dizaine de postes dans le courant de l'année.

2.5 La démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

La ville conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution des missions de la ville.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de GPEEC, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

2.6 La démarche de mutualisation des services avec les services de l'agglomération de la région de Compiègne

Il est rappelé que des personnels de la ville ou de l'agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions et que les dernières délibérations du conseil municipal s'y rapportant ont été adoptées le 13 décembre 2019.

Les données de l'année 2019 sont celles reprises pour les prévisions de l'année 2020, sachant que les éventuelles évolutions de ces mutualisations feront l'objet de délibérations et seront intégrées au budget 2020 par décision modificative.

La Ville de Compiègne a émis un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services le 27 mai 2016 de l'ARC qui prévoit de renforcer et d'actualiser les mutualisations existantes entre l'ARC et la Ville de Compiègne d'une part et les services partagés avec l'ensemble des communes d'autre part (droit des sols,

ingénierie VRD, commande publique, SIG, vidéo protection) et de définir le cadre d'une mutualisation transversale entre les communes.

C'est ainsi qu'en 2018 la création d'un service commun des archives au 1 octobre 2018 a été décidée par délibération du conseil d'agglomération du 5 juillet 2018 et implique que ce service intervienne dans un premier temps pour les besoins de l'ARC, des villes de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne.

En 2019, c'est l'adhésion de la commune de Compiègne à la direction commune des systèmes d'information qui a été décidée par délibération du 29 mars 2019. La date initiale prévue pour la création de ce nouveau service commun du 1^{er} avril 2019 a finalement été effective au 1^{er} octobre 2019 afin de permettre l'adhésion du plus grand nombre de communes membres de l'agglomération.

Devrait intervenir dans le courant de l'année 2020 la nouvelle mutualisation de la direction de l'évènementiel.

Au-delà de ces projets, d'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation pourront être étudiées dans le courant de l'année 2020.

Les éléments pris en considération dans le cadre de ces orientations budgétaires en matière de mutualisations des services sont les suivants :

Objet	CA 2018	BP 2019	OB 2020
Juridique	72.806	73.000	75.600
Foncier	33.613	32.000	33.580
Direction générale et DRH	647.358 + 110.416 (solde 2017)	577.000	610.291
DSI (1)	279.811	395.000	221.006
Communication (2)	195.072	180.000	102.422
Refacturation de personnels	173.635	170.000	243.956
CSI (1)			87.299
Archives (1)			5.846
Nouvelles mutualisations	-	80.000	100.000
Total :	1.512.711	1.507.000	1.480.000

(1) distinction des dépenses de personnel uniquement à/c de 2020, les autres charges étant reprises au chapitre 011.

(2) moindre refacturation par l'Arc car un agent recruté par la ville et un agent Arc qui a quitté le service.

4 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		BP2018	BP 2019	Crédits ouverts 19	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
65	Autres charges de gestion courante	4 139 453	4 196 635	4 191 635	3 826 244	-8,8%	Baisse liée au transfert au chapitre 67 de la subvention au budget annexe ZAC Camp de Royallieu
6521	Déficit budget annexe	400 000	400 000	450 000	0	-100,0%	Transfert au chapitre 67
657362	dont Sub. CCAS	323 000	265 000	265 000	265 000	0,0%	Maintien du niveau de subvention du CCAS
6574	Sub; associations	2 762 253	2 851 129	2 756 229	2 885 939	1,2%	Maintien du niveau des subventions allouées aux associations avec l'anticipation d'intégration de subventions 'exceptionnelles' en 'ordinaires'
65..	Autres char gest. cour.	977 200	680 506	720 406	675 305	-0,8%	dont 300k€ indemnités élus et 263k€ part.eaux pluviales

Tout comme pour le chapitre 011, les contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget de la ville de Compiègne impliquent un objectif de limitation de l'augmentation de ce chapitre budgétaire.

Aussi, la volonté pour l'année 2020 est de maintenir le niveau des subventions allouées aux associations et au CCAS.

La diminution du niveau des dépenses de ce chapitre est liée au transfert au chapitre 67 de la subvention allouée au budget annexe ZAC Camp de Royallieu.

5 Chapitre 66 – Charges financières

La somme de **1.105.000 euros** correspond aux échéances des emprunts actuels et d'un nouvel emprunt de 2,5M€ à échéance infra-annuelle (hypothèse d'un au taux annuel de **1,4%** et d'une levée des fonds au **30 juin 2020**).

Cf. audit de la dette – partie V.

6 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le virement à la section de fonctionnement (**3,9M€**) et l'ensemble des dotations aux amortissements (**1,9M€**) totalisent **5,8M€** en **2020** à comparer aux 5,3M€ du BP2019, 4,8M€ du BP 2018 et 4,1M€ du BP 2017. Cette nouvelle augmentation du niveau de l'autofinancement participe aux objectifs d'amélioration de la situation financière de la collectivité telle que décrite au point II E du présent rapport et de sa capacité d'investissement.

S'agissant du chapitre 67, il faut noter que la subvention allouée au budget annexe ZAC Camp de Royallieu passerait de 400k€ à 600k€. En effet, un programme important de travaux est à mener en 2020 (voir détail ci-après) et nécessite d'augmenter cette subvention afin de limiter d'autant le recours à l'emprunt sur ce budget annexe.

C LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		BP2018	BP 2019	Reste à réaliser 2019	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
001	Solde N-1		0		0	-	
-	Restes à réaliser (RAR)	3 641 066	4 722 468		5 070 000	7,4%	selon CA2019 simulé
10	Dotations et fds propres	4 273 911	4 339 100		5 300 000	22,1%	
13	Subventions d'investissement	1 590 321	3 489 237	2 570 000	1 897 902	-45,6%	
16	Recours à l'emprunt	2 202 000	3 002 000	2 500 000	2 952 000	-1,7%	les reports d'emprunts non réalisés en 2019 seraient de 2,5M€ et la prévision au BP2020 de 2,95M€, soit un total de 5,45M€.
20-27	Recettes d'équipement	2 000	0		0	-	
024	Pdts de cessions	1 092 000	1 160 613		1 326 750	14,3%	Cessions immobilières
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	3 126 000	3 500 000		3 900 000	11,4%	Autofinancement en provenance du fct (5,8M€)
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	1 683 430	1 759 301		1 907 119	8,4%	
041	Opérations patrimoniales	15 000	702 755		321 611	-54,2%	reprise collèges par CD60
Total recettes d'investissement :		17 625 728	22 675 474	5 070 000	22 675 382	0,0%	

Le niveau des recettes d'investissement n'évoluerait pas (0%) pour atteindre 22,75M€.

Les évolutions anticipées au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Recettes d'investissement		BP2018	BP 2019	Reste à réaliser 2019	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
10	Dotations et fds propres	4 273 911	4 339 100		5 300 000	22,1%	
10222	dont FCTVA	740 001	740 000		1 300 000	75,7%	Augmentation liée à l'importance du programme annuel d'investissement de 2019
10226	Taxe aménagement	500 000	500 000		400 000	-20,0%	au vu du réalisé 2019
1068	Excédent de fct. capitalisé	3 033 910	3 099 100		3 600 000	16,2%	selon CA2019 simulé

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la part du résultat de fonctionnement affectée en investissement et sera déterminé avec le CA 2019 (hypothèse actuelle de 3,6M€).

2 Chapitre 13 – Subventions

Recettes d'investissement		BP2018	BP 2019	Reste à réaliser 2019	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
13	Subventions d'investissement	1 590 321	3 489 237	2 570 000	1 897 902	-45,6%	
131/2	dont subventions	1 490 321	3 339 237	2 571 631	1 747 902	-47,7%	Ensemble partenaires
1342	Amendes de police	100 000	150 000		150 000	0,0%	hors amendes liées au stationnement payant

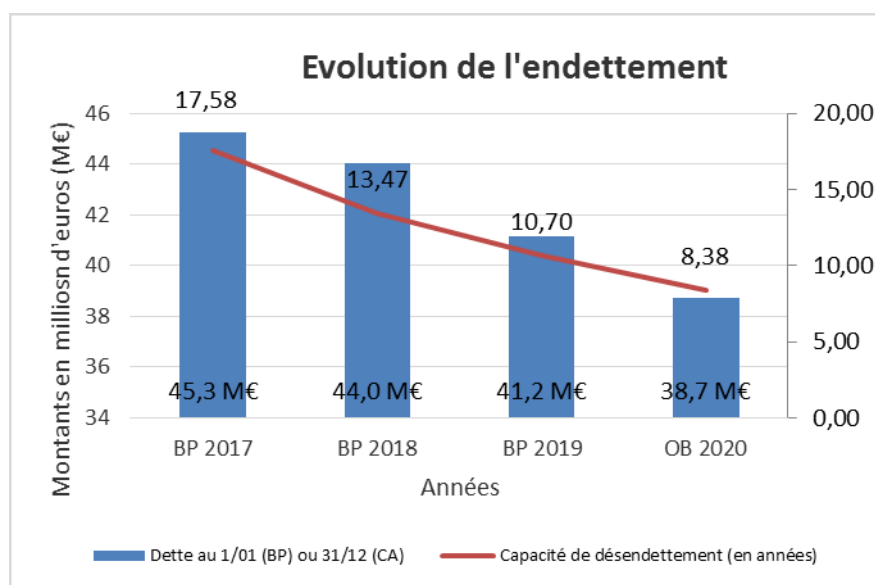
Les subventions attendues de nos différents partenaires financiers (Etat, région, Département et ARC principalement) totaliseraient en « restes à réaliser » **2,57M€** et en « inscriptions nouvelles » **1,75€**, soit un total de **4,32M€** largement supérieur à celui atteint les années passées, mais qui est lié à la programmation annuelle en matière de projets d'investissements qui é été particulièrement soutenue en 2019 et le serait encore en **2020**. L'amélioration de la situation financière au cours de ces dernières années a permis d'augmenter la capacité d'investissement de la collectivité.

3 Chapitre 16 –Emprunts

En lien avec la programmation annuelle **2020** en matière d'investissement, le recours à des emprunts nouveaux attendrait **2,95 M€**, et compte tenu du report d'emprunts de 2019 de **2,5M€**, totaliserait **5,45M€**, soit un montant supérieur de **0,4 M€** au total des emprunts remboursés en 2019 (**5,05M€**).

Ainsi, si le recours prévisionnel à l'emprunt était en totalité réalisé dans le courant de l'année **2020**, le niveau de l'endettement du budget principal augmenterait donc de **+0,4M€**, augmentation rendue possible avec l'amélioration de la part d'autofinancement (**+0,5M€**).

Pour comparaison, le désendettement constaté sur ces **3** dernières années a atteint **6,6M€** :



Ainsi, l'endettement par habitant au 1/01/2020 ressort à **939 euros** pour une **moyenne nationale** (strate des communes de 20.000 à 50.000 habitants) de **1.076 euros** (écart de **-13%**).

Source : publication « les collectivités locales en chiffres 2019 » accessible à l'adresse <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2019>.

D LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP2018	BP 2019	Reste à réaliser 2019	OB 2020	Var de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
001	Solde N-1	3 228 541	3 619 056		5 420 000	49,8%	selon CA2019 simulé
-	Restes à réaliser (RAR)	3 446 435	4 202 512		2 270 000	-46,0%	selon CA2019 simulé
10/13	Remb. Subventions /dotations	10 000	82 060	0	21 000	-74,4%	dégrèvement de taxe d'aménagement
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 402 000	4 752 000		5 052 000	6,3%	Remb. en capital des emprunts.
	Dépenses d'équipement	6 442 502	9 249 411	2 270 000	9 524 946	3,0%	Programme annuel d'investissement important rendu possible avec l'amélioration de la situation financière.
040	opérations d'ordre de transfert entre section	81 250	67 680		65 825	-2,7%	dont amort. subv. équipement et travaux en régie
041	Opérations patrimoniales	15 000	702 755		321 611	-54,2%	reprise collèges par CD60
Total dépenses d'investissement :		17 625 728	22 675 474	2 270 000	22 675 382	0,0%	

1 Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

La somme de **5.052.000 euros** correspond aux échéances des emprunts actuels et d'un nouvel emprunt de 2,5M€ à échéance infra-annuelle (hypothèse d'un au taux annuel de 1,4% et d'une levée des fonds au 30 juin 2020).

Cf. audit de la dette – partie V.

2 Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement

Compte tenu de l'ensemble des hypothèses retenues dans le cadre de ces orientations budgétaires, la capacité financière de la Ville de Compiègne pour sa programmation annuelle en matière d'investissement atteint près de **9,5M€**.

Cette programmation annuelle sera définie précisément dans le cadre de l'élaboration du **BP 2020**, mais on peut d'ores et déjà lister les principaux projets suivants :

Objet	Report 2019 sur 2020	OB 2020	Total
Sports			
Stade Cosyns terrain synthétique (solde)	237 606	0	237 606
Travaux agrandissement Archerie	0	125 000	125 000
Travaux piscine Mercières	0	130 000	130 000
Salle Tainturier vestiaires	1 262	156 000	157 262
Culture			
Travaux centre interprétation multimédia	0	356 000	356 000
Etude reconfiguration scénographie Mémorial	0	72 000	72 000
Renouvellement du système de diffusion sonore du théâtre impérial	0	110 000	110 000
Travaux musée Vivenel (suite)	36 986	40 000	76 986
Scolaire			
Aménagement cours et aires de jeux écoles	12 450	150 000	162 450
Aménagements espace urbain			
Vidéo surveillance urbaine	206 778	166 300	373 078
Place Saint Antoine	0	282 000	282 000
Square Echarde	75 164	700 000	775 164
Square du Vivier Corax	128 096	202 000	330 096
Renforcement liaisons pistes cyclables	116 079	120 000	236 079
Programme de voirie			
dont rue Carnot	66 208	410 000	476 208
Travaux mise en souterrain des réseaux des rues de Plémont et Carnot	16 512	502 000	518 512
Programme ANRU 2			
dont études Centre AM Vivé, Puy du Roy, Centre de rencontre Victoire et participation programme OPAC	0	335 000	335 000
Réfection parking Pompadour	0	160 000	160 000
Pose de fourreaux pour futur dépolement fibre optique secteur Bellicart en lien avec travaux Enedis.	0	115 900	115 900
Amélioration et rénovation éclairage public	106 744	60 000	166 744
Aménagement aire de jeux	0	240 000	240 000
Bâtiments publics			
Panneaux photovoltaïque CTM	31 802	366 103	397 905
Petite chancellerie	138 011	24 000	162 011
Création de vestiaires et locaux sociaux CTM	125 504	144 000	269 504
Travaux accessibilité bâtiments communaux	36 145	90 000	126 145
Rénovation bâtiments communaux	0	330 000	330 000
Travaux école des beaux arts	2 036	181 978	184 014

3 Autres chapitres

Pas de commentaires particuliers à apporter.

III PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZAC CAMP DE ROYALLIEU ⁽¹²⁾

Recettes de fonctionnement		BP2018	BP2019	OB 2020	Var. de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
70	Vente de terrains	56 100	56 100	56 100	0,0%	parcelle IB14
74	Subventions partenaires externes	0	0	0	-	
75	Subventions d'équilibre	400 000	400 000	600 000	50,0%	Subvention en provenance du budget principal
-	Mouvements d'ordre	421 000	500 000	661 550	32,3%	dont mouvements de stocks
TOTAL recettes de Fct :		877 100	956 100	1 317 650	50,2%	
Dépenses de fonctionnement		BP2018	BP2019	OB 2020	Var. de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
6015	Terrains à aménager	100 000	275 000	5 000	-98,2%	
6045	Frais d'études	0	0	70 000	-	
605	Travaux	280 000	205 000	580 000	182,9%	création d'un lotissement d'une dizaine de maisons
65888	charges diverses	0	0	50	-	
66	Intérêts des emprunts	10 000	3 000	750	-75,0%	selon échéancier dette
-	Autres frais	31 000	14 000	5 000	-64,3%	-
-	Mouvements d'ordre	456 100	459 100	656 850	43,1%	dont mouvements de stocks
TOTAL dépenses de Fct :		877 100	956 100	1 317 650	37,8%	
Recettes d'investissement		BP2018	BP2019	OB 2020	Var. de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
1641	Emprunt	474 300	643 800	668 650	3,9%	recours prévisionnel à l'emprunt
-	Mouvements d'ordre	456 100	456 100	656 100	43,9%	dont mouvements de stocks
TOTAL recettes d'inv. :		930 400	1 099 900	1 324 750	20,4%	
Dépenses d'investissement		BP2018	BP2019	OB 2020	Var. de BP à BP	Commentaires OB 2020 sf. mention année
001	Déficit invest.	129 394	213 896	508 000	137,5%	reprise déficit N-1 (montant estimé en attente CA2019)
1641	Emprunt	390 006	389 004	156 000	-59,9%	Remboursements en cours d'année
-	Mouvements d'ordre	421 000	497 000	660 750	32,9%	dont mouvements de stocks
TOTAL Dépenses d'inv. :		940 400	1 099 900	1 324 750	20,4%	

A noter que la subvention en 2020 en provenance du budget principal de 600.000 euros est nécessaire pour le financement des opérations engagées (création nouveau lotissement) et que les recettes attendues avec les cessions de parcelles seront perçues ultérieurement.

IV EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Ce point sur l'évolution de la situation financière est à lier aux de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (voit partie I-B).

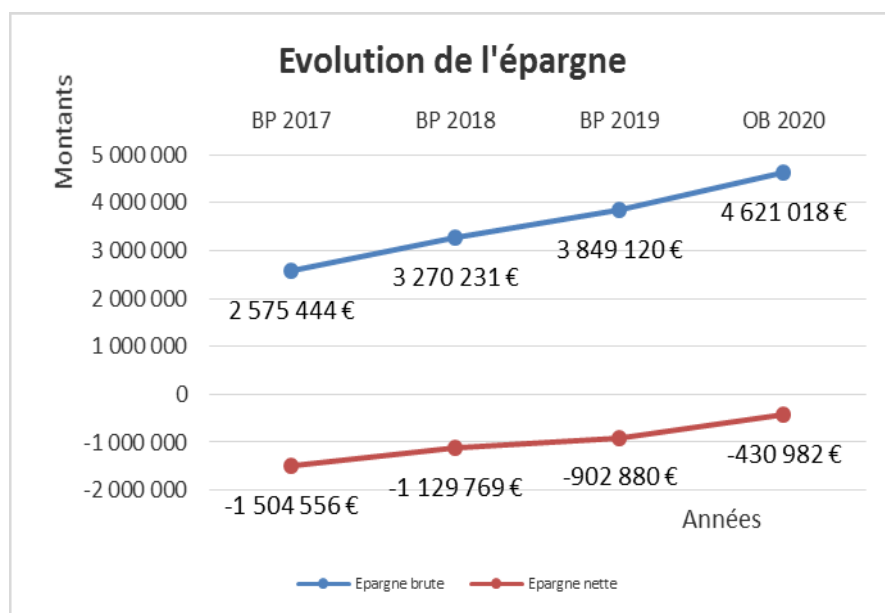
Nb : cette analyse est établie sur la base du seul budget principal et donc hors budget annexe, à partir des budgets primitifs (BP), car le budget annexe de la ZAC de Royallieu est un budget qui comptabilise les travaux en section de fonctionnement et donc le calcul d'une épargne consolidée du budget principal avec ce budget annexe fausse l'analyse financière.

A EPARGNE

Epargne	repère	BP 2017	BP 2018	BP 2019	OB 2020
Recettes réelles de fct (RRF) hors reprise de résultat	1	55 654 444	57 786 754	57 941 407	57 912 391
Chapitre 77 "recettes exceptionnelles"	2	290 000	554 500	194 990	27 000
RRF hors reprise de résultat et produits exceptionnels	3=1-2	55 364 444	57 232 254	57 746 417	57 885 391
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4	53 080 000	54 256 893	54 136 411	54 121 097
Chapitre 67 "dépenses exceptionnelles"	5	291 000	294 870	239 114	856 724
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	52 789 000	53 962 023	53 897 297	53 264 373
Epargne brute	7=3-6	2 575 444	3 270 231	3 849 120	4 621 018
Remb. en capital	8	4 080 000	4 400 000	4 752 000	5 052 000
Epargne nette	9=7-8	-1 504 556	-1 129 769	-902 880	-430 982

Entre 2019 et 2020, l'épargne brute s'améliore de 0,8M€ et l'épargne nette de 0,5M€ : c'est la progression des remboursements en capital d'emprunts (+0,3M€) qui explique cet écart.

L'amélioration du niveau d'épargne est continue au cours de ces dernières années :



B ENDETTEMENT

Endettement	repère	BP 2017	BP 2018	BP 2019	OB 2020
Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)	10	45 268 982	44 036 206	41 171 506	38 724 012
Recours à l'emprunt (hors reports N-1)	11	2 635 000	2 202 000	3 002 000	2 952 000
Encours de la dette / RRF	12=10/1	81,34%	76,20%	71,06%	66,87%
Besoin de financement	13=11-8	-1 445 000	-2 198 000	-1 750 000	-2 100 000
Capacité de désendettement (en années)	14=10/7	17,58	13,47	10,70	8,38

Le désendettement de la ville de Compiègne et l'augmentation de sa part d'autofinancement permet d'améliorer le ratio encours de la dette / RRF et donc sa capacité de désendettement.

Attention, le calcul est opéré sur la base des budgets primitifs, la norme de 12 années retenue par le législateur s'applique aux comptes administratifs.

C EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	repère	BP2016/2017	BP2017 /2018	BP2018/2019	BP2019/2020
Recettes réelles de fct (RRF) hors recettes exceptionnelles	val.	529 917	1 867 810	514 163	138 974
	%	0,97%	3,37%	0,90%	0,24%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors dépenses exceptionnelles	Val.	204 000	1 173 023	-64 726	-632 924
	%	0,39%	2,22%	-0,12%	-1,17%

Entre 2019 et 2020, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) augmentent légèrement alors que les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuent sensiblement, d'où l'amélioration de l'épargne brute (cf. supra).

V AUDIT DE LA DETTE POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS (états générés au 31/12/2019)**A Synthèse de la dette au 1/01/2020**

Date	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle (5)	Durée de vie moyenne (6)	Nombre de lignes d'emprunts
1/01/2017	46 585 824 €	3,16%	11 ans et 6 mois	5 ans et 9 mois	36
1/01/2018	44 968 923 €	3,01%	10 ans et 10 mois	5 ans et 5 mois	38
1/01/2019	41 716 978 €	2,93%	10 ans	5 ans et 1 mois	40
1/01/2020	38 879 766 €	2,83%	9 ans et 6 mois	4 ans et 10 mois	40

En 3 ans, l'encours total a diminué de 15%, le taux moyen de 10% et la durée de vie résiduelle de 17%.

B ANALYSE DE LA DETTERépartition par budget

Budget	Capital restant dû (CRD) au 1/01/2018	%	Capital restant dû (CRD) au 1/01/2019	%	Capital restant dû (CRD) au 1/01/2020	%
Principal	44 036 206 €	98%	41 171 506 €	98%	38 724 012 €	99,6%
ZAC Camp de Royallieu	932 717 €	2%	545 472 €	2%	155 754 €	0,4%
Total	44 968 923 €	100%	41 716 978 €	100%	38 879 766 €	100,0%

Dette par type de risque

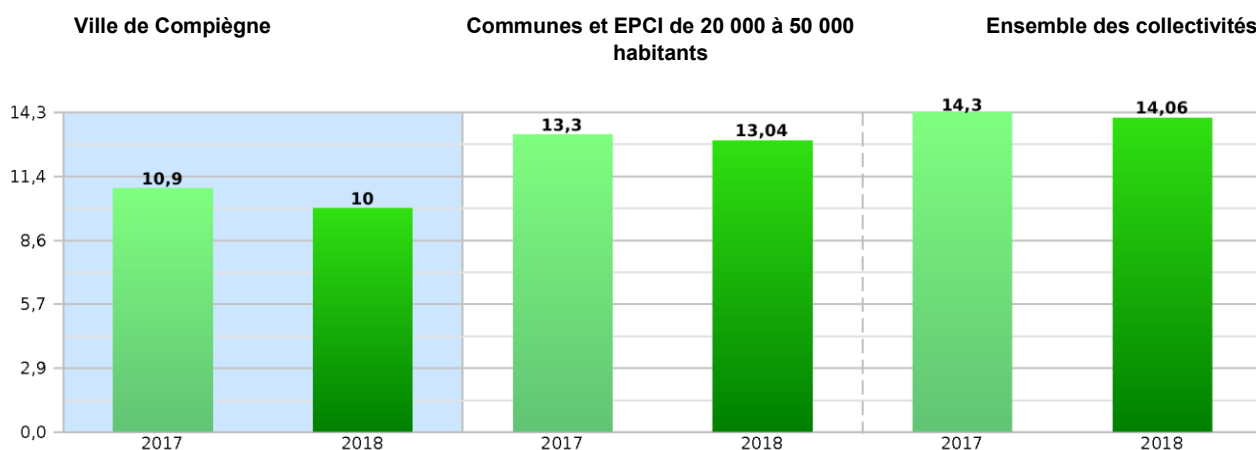
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Classement Gissler
Fixe	26 489 788 €	68,13%	3,41%	1A
Fixe à phase	883 333 €	2,27%	0,72%	1A
Variable	4 876 529 €	12,54%	0,42%	1A
Livret A	3 445 921 €	8,86%	1,47%	1A
Barrière	3 184 194 €	8,19%	3,76%	1B
Ensemble des risques	38 879 766 €	100,00%	2,83%	

Répartition par prêteur

Prêteur	Capital restant dû (CRD)	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	18 207 861 €	46,83%
SFIL CAFFIL	9 771 312 €	25,13%
SOCIETE GENERALE	2 802 667 €	7,21%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 363 839 €	6,08%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	2 031 445 €	5,22%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 916 061 €	4,93%
CREDIT AGRICOLE	1 756 980 €	4,52%
Caisse Allocations Familiales	29 600 €	0,08%
Ensemble des prêteurs	38 879 766 €	100,00%

C OBERVATOIRE FINANCE ACTIVE DE LA DETTE ⁽¹⁰⁾**1. Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.)**

Le taux moyen payé par la ville atteint 2,95% fin 2018 pour une moyenne de la strate fin 2017 de 2,75%. Cet écart est liée aux choix opérés en faveur de la sécurisation de la dette avec une politique qui privilégie les taux fixes afin de se prémunir contre une éventuelle hausse future des taux d'intérêts.

2. Durée de vie résiduelle (en années) ^{(8) (9)}

La durée de vie résiduelle de la dette de Compiègne est de 10 ans, soit de 23% inférieure à la moyenne de la strate (13 ans).

3. Recensement des expositions ⁽¹¹⁾

Structure / indice sous jacent	Risque Gissler	Ville de Compiègne au 01/01/2020	Panel strate au 31/12/2018
1A/2A	Taux non structurés et sans risque	91,81%	94,1%
1B/2C	Produits à risque faible	8,19%	1,8%
3A/5C	Produits à risque limité	0,0%	0,5%
1D/5E	Produits à risque marqué	0,0%	2,4%
6 ou F	Produits hors Charte (risque élevé)	0,0%	1,2%
Total	-	100,0%	100,0%

La ville de Compiègne n'est doté d'aucun emprunt à risque limité, marqué ou hors charte alors que la moyenne de la strate atteint 4,1%.

VI ANNEXES

⁽¹⁾ l'article L2312-1 du CGCT a été modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (art. 107). En outre, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a défini le contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 a précisé les conditions de sa mise en ligne. Le présent rapport a été complété par rapport aux éléments remis les années passées afin d'intégrer ces nouvelles dispositions.

⁽²⁾ sources site de l'assemblée nationale, avec la loi de finances pour 2020, n°2019-1479 du 28 décembre 2019 + rubrique actualités du site internet www.vie-publique.fr + articles de « Finance Active », société de conseils aux collectivités locales.

⁽³⁾ orientations budgétaires 2020 (OB 2020). Les notifications en matière de fiscalité et des dotations par l'Etat sont attendues dans le courant du mois de mars prochain et donc les données 2020 résultent de simulations opérées à partir des variations constatées au cours des années passées et des éléments issus de la loi de finances 2020.

⁽⁴⁾ Dégrèvements en matière de TH : L'Etat prendra en charge les dégrèvements (à hauteur de 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020), dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Aussi, Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables.

⁽⁵⁾ Le temps de travail effectif s'entend « comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles ».

⁽⁶⁾ délibération du 14.12.2001.

⁽⁷⁾ Les périodes de congé de maladie ne génèrent pas de RTT.

⁽⁸⁾ Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

⁽⁹⁾ Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

⁽¹⁰⁾ Analyse au 31/12/2018. Strate : Communes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants avec plus de 240 emprunteurs, plus de 7600 emprunts, 7 Mds€ d'encours de dette et 31 M€ d'encours moyen.

⁽¹¹⁾ échelle de risque Gissler (charte de bonne conduite)

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Echange taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euros	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

**Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6.*

⁽¹²⁾ un seul budget annexe proposé (ZAC Camp de Royallieu) et donc plus de budget annexe de l'Eau puisque l'ARC est devenue compétence et que la clôture du budget annexe de l'Eau est intervenue en 2018.

(13) Etat du personnel permanent

Emploi ou grade de l'agent	Catégorie	Code secteur	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Emploi ou grade de l'agent (suite)	Catégorie	Code secteur	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Attaché	A	ADM	6	5	Puér CISup	A	MEDICO	1	1
Attaché	A	ADM	2	2	Puér HCl	A	MEDICO	4	4
Attaché	A	ADM	2	2		Total A		5	5
Attaché	A	ADM	1	1	Auxiliaire puér Pal 1Cl	C	MEDICO	13	12,8
Attaché Pal	A	ADM	1	1	Auxiliaire puér Pal 2Cl	C	MEDICO	5	4
Attaché Pal	A	ADM	1	1		Total C		18	16,8
	Total A		13	12		Total MEDICO		23	21,8
Rédacteur	B	ADM	12	12	Chef service PM	B	POLICE	1	1
Rédacteur	B	ADM	4	4		Total B		1	1
Rédacteur Pal 1Cl	B	ADM	2	2	Brigadier-chef Pal	C	POLICE	21	21
Rédacteur Pal 1Cl	B	ADM	11	11	Chef PM	C	POLICE	5	5
Rédacteur Pal 2Cl	B	ADM	2	2		Total C		26	26
	Total B		31	31		Total POLICE		27	27
Adjt adm	C	ADM	17	16,5	Educateur j enfant 1Cl	A	SANITAIRE	9	8,8
Adjt adm	C	ADM	0,8	0,8	Educateur j enfant 2Cl	A	SANITAIRE	1,6	1,6
Adjt adm	C	ADM	3	3	Educateur j enfant 2Cl	A	SANITAIRE	1	1
Adjt adm	C	ADM	1	1		Total A		11,6	11,4
Adjt adm	C	ADM	1	1	Monit-ed interv Fam	B	SANITAIRE	1	1
Adjt adm Pal 1Cl	C	ADM	18	17,7	Monit-ed interv Fam	B	SANITAIRE	1	1
Adjt adm Pal 2Cl	C	ADM	26	24,6	Monit-ed interv Fam Pa	B	SANITAIRE	1	1
Adjt adm Pal 2Cl	C	ADM	0,9	0,9		Total B		3	3
	Total C		67,7	65,5		Total SANITAIRE		14,6	14,4
	Total ADM		111,7	108,5	Assist soc-ed 2Cl	A	SOCIAL	1	1
Animateur	B	ANIM	0,8	0,8		Total A		1	1
Animateur	B	ANIM	3	3	Agent Pal ATSEM 1Cl	C	SOCIAL	4	3,8
Animateur	B	ANIM	1	1	Agent Pal ATSEM 1Cl	C	SOCIAL	2,4	2,4
	Total B		4,8	4,8	Agent Pal ATSEM 2Cl	C	SOCIAL	4	3,8
Adjt ter anim 2Cl (anc)	C	ANIM	5	5	Agent Pal ATSEM 2Cl	C	SOCIAL	0,8	0,8
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	ANIM	12	11,6	Agent social Pal 2Cl	C	SOCIAL	1,6	1,6
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	ANIM	0,86	0,86	Agent social Pal 2Cl	C	SOCIAL	1	1
Adjt ter animation	C	ANIM	12	12		Total C		13,8	13,4
	Total C		1,52	1,52		Total SOCIAL		14,8	14,4
	Total C		31,38	30,98	Conseiller APS	A	SPORT	1	1
	Total ANIM		36,18	35,78		Total A		1	1
D.G. 40 à 80 mille hab.	A	AUTRES	1	1	Educateur APS	B	SPORT	3	2
	Total A		1	1	Educateur APS	B	SPORT	1	1
Apprentis		AUTRES	10	10	Educateur APS	B	SPORT	3	3
CAE / CUI		AUTRES	17	17	Educateur APS	B	SPORT	1	1
CAE / CUI		AUTRES	1	1	Educateur APS Pal 1Cl	B	SPORT	6	6
CAE / CUI		AUTRES	0,57	0,57	Educateur APS Pal 2Cl	B	SPORT	3	3
Collaborateur de cabinet		AUTRES	0,66	0,66		Total B		17	16
Contrat Adulte Relais		AUTRES	4	4	Opérateur APS Pal	C	SPORT	1	1
Grade non statutaire		AUTRES	3	3	Opérateur APS Pal	C	SPORT	0,8	0,8
	Total AUTRES		37,23	37,23		Total C		1,8	1,8
	Total AUTRES		37,23	37,23		Total SPORT		19,8	18,8
Attaché conserv patr	A	CULT	1	1	Ingénieur	A	TECH	1	1
Attaché conserv patr	A	CULT	1	0,8	Ingénieur en chef HCl	A	TECH	2	1,5
Attaché conserv patr	A	CULT	1	1	Ingénieur HCl	A	TECH	1	1
Attaché conserv patr	A	CULT	2	1,9	Ingénieur Pal	A	TECH	1	1
Bibliothécaire	A	CULT	1	1	Ingénieur Pal	A	TECH	1	1
Bibliothécaire	A	CULT	4	3,4		Total A		6	5,5
Bibliothécaire	A	CULT	0,5	0,5	Technicien	B	TECH	1	1
Prof ens art CIN	A	CULT	1,13	0,94	Technicien	B	TECH	4	4
Prof ens art CIN	A	CULT	2	2	Technicien	B	TECH	1	1
Prof ens art CIN	A	CULT	3	3	Technicien Pal 1Cl	B	TECH	1	1
Prof ens art HCl	A	CULT	12	12	Technicien Pal 2Cl	B	TECH	1	1
	Total A		28,63	27,54	Technicien Pal 2Cl	B	TECH	4	4
Assist conserv	B	CULT	6	5,8		Total B		12	12
Assist conserv	B	CULT	1	1	Adjt tech	C	TECH	142	135,2
Assist conserv Pal 1Cl	B	CULT	2	1,8	Adjt tech	C	TECH	12,3	12,3
Assist conserv Pal 2Cl	B	CULT	2	1,4	Adjt tech	C	TECH	1,47	1,47
Assist ens art	B	CULT	5,89	5,89	Adjt tech	C	TECH	17	17
Assist ens art	B	CULT	0,57	0,57	Adjt tech	C	TECH	1,6	1,6
Assist ens art	B	CULT	1	1	Adjt tech	C	TECH	1	1
Assist ens art	B	CULT	1	1	Adjt tech	C	TECH	1	1
Assist ens art Pal 1Cl	B	CULT	4	4	Adjt tech	C	TECH	1	1
Assist ens art Pal 1Cl	B	CULT	0,4	0,4	Adjt tech	C	TECH	1	1
Assist ens art Pal 2Cl	B	CULT	0,82	0,82	Adjt tech	C	TECH	0,5	0,5
	Total B		24,68	23,68	Adjt tech Pal 1Cl	C	TECH	20	19,5
Adjt ter patr Pal 1Cl	C	CULT	7	6,5	Adjt tech Pal 1Cl	C	TECH	1	1
Adjt ter patr Pal 2Cl	C	CULT	9	8,9	Adjt tech Pal 2Cl	C	TECH	0,09	0,09
Adjt ter patrimoine	C	CULT	1	1	Adjt tech Pal 2Cl	C	TECH	62	61,6
Adjt ter patrimoine	C	CULT	1	1	Adjt tech Pal 2Cl	C	TECH	0,5	0,5
Adjt ter patrimoine	C	CULT	1	1	Agent maitrise	C	TECH	55	54,4
	Total C		19	18,4	Agent maitrise	C	TECH	1,22	1,22
	Total CULT		72,31	69,62	Agent maitrise Pal	C	TECH	40	39
Adjoint au Maire		ELU	11	11	Agent maitrise Pal	C	TECH	1	1
Conseiller		ELU	16	16		Total C		358,68	349,38
Conseiller Délégué		ELU	1	1		Total TECH		376,68	366,88
Maire		ELU	1	1		Total			
	Total ELU		29	29		général		762,3	743,41